



## **Faits saillants des rencontres réalisées le 22 février 2022 et le 17 mars 2022 pour structurer l'expérience de la randonnée pédestre sur les Sentiers entre Vents et Marées**

En partenariat avec le Club de plein air des Îles, l'ATR a réalisé diverses rencontres visant à mettre à jour les renseignements dans les différents outils tels, le site Web et le carnet des parcours de randonnée pédestre.

À l'occasion de la rencontre avec le Club de plein air des Îles réalisée le 22 février 2022, les parties prenantes ont été en mesure de conclure que le transport des marcheurs et l'hébergement de courte durée sont les principaux enjeux sur lesquels l'ATR doit se pencher, sachant que les Sentiers entre Vents et Marées sont de plus en plus populaires. Afin d'améliorer l'offre en lien avec les hébergements, l'ATR a créé une nouvelle certification pour permettre aux hébergeurs de rejoindre la clientèle nichée des marcheurs et d'ajouter une plus-value à leur offre. La certification « Bienvenue Randonneurs » est composée de huit critères non restrictifs que les hébergeurs doivent respecter. En contrepartie, l'ATR offrira une visibilité accrue aux hébergements certifiés sur les outils utilisés pour promouvoir les Sentiers entre Vents et Marées.

Le 17 mars 2022, une rencontre virtuelle a été organisée pour les secteurs de l'hébergement et du transport ayant pour objectif de structurer l'offre autour des Sentiers entre Vents et Marées et de présenter la certification « Bienvenue randonneurs ».

En date du 1er avril 2022, huit hébergements ont adhéré à la certification. L'ATR a développé une carte interactive des Sentiers entre Vents et Marées. Cet outil de planification est disponible sur le site Internet de Tourisme Îles de la Madeleine :

<https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fr/carte-interactive/>

Les hébergements certifiés « Bienvenue randonneurs », les différents parcours et les attraits touristiques sont identifiés sur la carte qui permettra aux marcheurs de planifier leur séjour.